



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

| | |
|--|---|
| <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle</p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Yves Schenfeigel</p> <p>Tél. : 01 49 55 51 75 Fax : 01 49 55 52 25 Mél. : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr</p> | <p>CIRCULAIRE</p> <p>DGER/SDEPC/C2006-2002</p> <p>Date: 21 mars 2006</p> |
|--|---|

Date de mise en application : immédiate

Annexe : 1

Annule et remplace les circulaires
DGER/ENS/C78/N°2013 du 22 janvier
1979 et DGER/SDACE/NS99/N°2001 du
1^{er} mars 1999

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et messieurs :

- les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt ;
- les Chefs de services régionaux de la formation et du développement ;
- les Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Objet : référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle et conditions d'exercice de ses activités.

Bases juridiques : décret n°71-618 du 16 juillet 1971 fixant les obligations de service hebdomadaire des personnels d'enseignement des lycées et collèges agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau, ainsi que des personnels d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'agriculture ; décret n°90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel modifié par le décret n°2001-485 du 30 mai 2001.

Résumé : cette circulaire diffuse le référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle et précise les conditions d'exercice de ses activités.

Mots-clés : éducation socioculturelle, référentiel, conditions d'activités.

| Destinataires | |
|--|---|
| Pour exécution : | Pour information : |
| Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt Haut-commissariats de la République des TOM Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles | Inspection générale de l'agriculture Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts Inspection de l'enseignement agricole Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de personnels de l'enseignement agricole |

Introduction

L'éducation socioculturelle est créée en 1965, dans la mouvance des idées de l'École nouvelle, de l'Éducation populaire et des mouvements associatifs en milieu rural. De la première, elle retient l'idée de participer fortement à une rénovation du système d'enseignement par le choix des méthodes actives et le lien nécessaire avec les milieux de vie ; de la seconde, la foi en l'émancipation individuelle et collective des personnes par l'action culturelle, l'intégration de valeurs humanistes ; des troisièmes, la recherche d'un dynamisme collectif d'échanges, d'innovation et de responsabilité pour accompagner le changement. Elle s'inscrit également dans le mouvement d'accompagnement des transformations de l'agriculture, par la rencontre avec le syndicalisme agricole.

C'est avec ces filiations, et dans le contexte des lois de modernisation agricole (1962) que le **dispositif d'éducation socioculturelle** – un centre socioculturel, un animateur socioculturel, une association sportive et culturelle – est mis en place pour participer à cette « ouverture sur le monde et sur la vie » que devait provoquer l'enseignement technique agricole pour une population restée encore à l'écart du progrès et souffrant d'un « handicap culturel ». Dans les établissements agricoles, où le régime d'internat s'imposait pour une majorité d'élèves, furent créées les associations sportives et culturelles, avec pour mission de « *mettre en avant la personnalité des élèves et la dynamique du corps social auquel ils appartiennent* » (E. Pisani, alors Ministre de l'agriculture). Le professeur d'éducation socioculturelle de l'époque était donc un animateur, tenant une place essentielle dans la vie scolaire.

L'évolution de l'exercice du métier de professeur d'éducation socioculturelle

Par la suite, des besoins spécifiques à l'enseignement agricole, mais aussi des besoins émergents pour l'ensemble du système éducatif, ont conforté l'existence de l'éducation socioculturelle, et ont eu pour effet son intégration progressive dans les référentiels de formation, à l'instar des autres disciplines :

- développement, d'une part, d'une approche pluridisciplinaire de l'environnement dans le cadre des études de milieux et, d'autre part, des méthodes actives d'enquêtes et de restitution ;
- prise en compte de l'éducation artistique, ouverte aux outils de la communication, et participant à une formation équilibrée du citoyen ;
- affirmation, dans le champ culturel et social, de nouveaux enjeux éducatifs : éducation à l'image, aux médias et aux moyens de diffusion de la culture, formation aux techniques de communication et au développement des capacités relationnelles.

La rénovation pédagogique de l'enseignement agricole, initiée par celle du BTA en 1985, accélère ce processus d'intégration à la formation. Les programmes jusque-là indicatifs deviennent précis et normatifs, dans un cadre modulaire. L'évaluation devient certificative. L'éducation socioculturelle assoit sa cohérence en précisant ses champs de compétences propres et ses articulations avec les disciplines. Elle intervient progressivement dans les modules professionnels au titre de la communication sociale et de l'approche culturelle des espaces ruraux.

Elle n'abandonne pas pour autant son objectif d'animation : un service d'animation des professeurs d'éducation socioculturelle est maintenu. Sous l'impulsion des conventions nationales passées entre le ministère de l'Agriculture et celui de la Culture du 25 juillet 1984 et du 17 juillet 1990, d'un partenariat régional DRAF-DRAC et avec l'appui des collectivités territoriales, l'éducation socioculturelle s'est engagée plus à fond dans l'action culturelle et participe ainsi à la mission d'animation rurale.

Plus récemment, la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux conforte et élargit la mission d'animation rurale qui devient « mission d'animation et de développement des territoires ».

Les enjeux actuels

Le contexte socioculturel d'aujourd'hui est cependant bien différent de celui qui a présidé à la création de l'éducation socioculturelle en 1965. L'accès du monde rural à la culture s'est diversifié et la diffusion d'une culture de masse homogénéise les pratiques des jeunes urbains et ruraux. La

vie scolaire est plus ouverte ; les temps libres des jeunes au sein de l'établissement sont plus restreints ; cependant le rôle éducatif de l'internat est réaffirmé.

La place de l'éducation socioculturelle dans le système éducatif agricole garde toute sa légitimité compte tenu du rôle fondamental joué par la culture dans le développement et des enjeux de l'apprentissage de la citoyenneté.

La société dans son ensemble, et le monde agricole et rural en particulier, subissent des mutations culturelles d'une ampleur exceptionnelle. Les campagnes, les paysages, les produits de l'agriculture, l'alimentation font l'objet d'une demande sociale pressante de qualité, et sont revendiqués comme des biens communs, modifiant les rapports villes-campagne. Les questions autour du vivant (bio-éthique, bio-diversité) bouleversent le rapport à la nature. La mondialisation brouille les repères et remodèle les identités culturelles. La société multiculturelle ne se développe pas sans tensions et des menaces pèsent sur les valeurs humanistes.

L'apprentissage de la citoyenneté à l'école devient primordial et l'éducation socioculturelle doit plus que jamais y prendre sa part, dans le cadre de la politique générale de la vie scolaire.

« Apprendre à regarder par dessus la haie » avec la vision la plus large possible, contribuer à accompagner les changements sociaux et culturels par la formation des acteurs font partie des missions essentielles de l'éducation socioculturelle.

Les objectifs de l'éducation socioculturelle

Le professeur d'éducation socioculturelle exerce ses activités, d'une part, dans le cadre de référentiels de formation et, d'autre part, dans le cadre d'activités d'animation. L'ensemble de ces activités se structure à partir de trois grands objectifs, précisés en annexe, dont la mise en œuvre de façon équilibrée donne sa cohérence à l'éducation socioculturelle :

- **Education à l'environnement social et culturel** : *enrichir la relation à l'environnement par l'appréhension des aspects sociaux, culturels et patrimoniaux, par une réflexion sur les dynamiques culturelles.* Cette éducation s'appuie sur des connaissances et des méthodes des sciences humaines et sociales. Elle privilégie, en relation avec une approche concrète des territoires, l'analyse des composantes sociales et culturelles du développement rural. Elle met également en évidence les enjeux de citoyenneté relatifs à la diffusion de la culture et de la communication médiatisée. Elle s'ouvre sur la participation des élèves à des actions d'animation et de développement.

- **Education artistique** : *développer l'imaginaire, l'approche sensible, le jugement et la créativité par une éducation artistique ouverte aux différentes formes d'expression et de communication.* Cette éducation se développe au travers de pratiques individuelles et collectives, de l'analyse et de la fréquentation d'œuvres artistiques, de projets intégrant le travail d'artistes, de réalisations appliquées à la communication.

- **Education à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération** : *développer les capacités de relation et d'initiative par l'approche des processus de communication, par la réalisation de projets impliquant des pratiques sociales d'animation.* Cette éducation s'appuie sur l'acquisition de méthodes de développement personnel et collectif et se prolonge par un travail de soutien à l'organisation associative des publics en formation¹.

Ces objectifs et les activités qui en découlent sont inscrits aussi bien dans les référentiels de formation que dans les activités d'animation ; ils sont précisés dans le référentiel professionnel du métier de professeur d'éducation socioculturelle diffusé par la présente circulaire.

¹ Circulaire DGER/POFEGTP/C2003-2001 du 21 Janvier 2003 relative à la mise en place des associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) dans les établissements publics de l'enseignement agricole.

1. Le référentiel professionnel du métier de professeur d'éducation socioculturelle

Les missions éducatives de l'éducation socioculturelle sont fondées sur la place de la culture dans le développement des sociétés, et sur l'articulation entre processus d'individuation et processus de socialisation dans les démarches éducatives.

Conçue comme dispositif de médiation, l'éducation socioculturelle considère la culture non pas seulement comme un patrimoine à transmettre, mais comme une démarche dynamique portée par les groupes de la population dans leur infinie diversité. D'une part, elle vise l'activation chez les jeunes des ressources de l'imaginaire et de la créativité, essentiels dans le développement personnel ; d'autre part, elle les invite à s'ouvrir à des univers culturels et symboliques anciens, actuels ou émergents, d'ici ou d'ailleurs, avec leur rapport au monde, leurs valeurs et leurs pratiques. Elle les guide donc dans l'apprentissage des langages tout autant que dans la construction d'une réflexion critique sur la diversité des cultures dans l'espace public. Elle suscite le débat, la recherche de solutions ou de propositions pour se situer, penser la vie en commun, s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, innover et vivre les ruptures de la modernité.

Dans cette démarche au sein de l'enseignement agricole, l'éducation socioculturelle se doit d'avoir un regard attentif au rôle du développement scientifique et technique.

L'intervention du professeur d'éducation socioculturelle, encadrée par des référentiels de formation, est forcément contextualisée, au plus près de l'actualité du monde contemporain, des réalités sociales et culturelles des publics en formation, et des territoires en lien avec l'établissement. Les méthodes de l'éducation nouvelle (pédagogie active, constructiviste, pédagogie de/du projet) sont privilégiées : en effet l'éducation socioculturelle participe à la construction chez l'élève de compétences qui ne se ramènent pas simplement à un corpus de savoirs mais qui s'élaborent et se maîtrisent dans une démarche éducative impliquant des engagements dans des situations concrètes.

Le professeur d'éducation socioculturelle se doit d'entretenir et de développer des compétences en sciences humaines et sociales, qui constituent une de ses spécificités et qui sont indispensables à l'exercice de ses missions.

1.1. Les missions du professeur d'éducation socioculturelle

1.1.1. Comme tout professeur de l'enseignement agricole, le professeur d'E.S.C. exerce sa fonction d'éducation et d'animation dans le cadre des missions confiées par la loi au service public d'enseignement et de formation professionnelle agricole, des référentiels nationaux, de la réglementation en vigueur, et du projet d'établissement.

Comme membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'élaboration et à la conduite des actions liées à l'exercice des missions de l'enseignement agricole au sein de l'établissement, notamment la mission d'animation et de développement des territoires ruraux, la mission d'insertion, et la mission de coopération internationale.

1.1.2. L'éducation socioculturelle est une composante à part entière de la formation ; elle concourt au développement culturel des jeunes en formation par un ensemble d'enseignements, de méthodes et de pratiques. Cette formation se poursuit, avec les mêmes objectifs, dans le cadre de projets d'activités périscolaires et associatives qui peuvent s'intégrer dans des actions d'animation et de développement.

L'éducation socioculturelle favorise l'ouverture du champ des relations et utilise nécessairement des méthodes actives de découverte, de compréhension et d'action.

1.1.3. Trois grands objectifs éducatifs interdépendants sont mis en oeuvre de façon équilibrée par chaque professeur d'éducation socioculturelle (voir annexe) : éducation à l'environnement social et culturel, éducation artistique et éducation à la communication humaine, à l'autonomie, à la coopération.

1.1.4. Ces objectifs éducatifs sont atteints par la mise en oeuvre de deux fonctions :

- **ENSEIGNEMENT** : le professeur d'E.S.C. intervient à tous les niveaux de formation, dans les différentes sections de préparation aux diplômes délivrés par l'enseignement agricole, tant dans les modules généraux que les modules professionnels Il est responsable pour son domaine de compétences des activités de formation inscrites dans les référentiels. Les domaines de références académiques relèvent des disciplines suivantes : l'éducation artistique et les arts appliqués d'une part, les sciences humaines et sociales d'autre part (telles que la sociologie, l'ethnologie, l'anthropologie, la psychologie sociale, les sciences de l'information et de la communication).
- **ANIMATION** : comme animateur de la vie sociale et culturelle, il exerce sa responsabilité en lien permanent avec la communauté éducative. Il élabore en concertation le projet d'animation et de développement culturel, dans le cadre du projet d'établissement, en cohérence avec les objectifs généraux inscrits dans les référentiels d'éducation socioculturelle. Dans le cadre de son service d'animation, le professeur d'E.S.C. agit aussi auprès de l'association socioculturelle des publics en formation, selon les termes de la convention passée entre celle-ci et l'établissement.

1.2. Les activités et compétences du professeur d'éducation socioculturelle

Le professeur d'E.S.C. exerce au sein de l'enseignement agricole un métier spécifique, pour lequel on distinguera :

- A. les activités et compétences mobilisées comme acteur de l'enseignement agricole, membre d'une équipe pédagogique ;
- B. les activités et compétences spécifiques du professeur d'E.S.C. :
 1. en relation avec l'enseignement de l'E.S.C.,
 2. en relation avec l'animation socioculturelle.

A. Activités et compétences mobilisées comme acteur de l'enseignement agricole, membre d'une équipe pédagogique

| Activités | Compétences |
|---|--|
| <p>→ Le professeur d'E.S.C. est un enseignant responsable de l'action pédagogique et éducative dans son champ de compétence spécifique, au sein d'une communauté scolaire. Il collabore à la mise en oeuvre du projet d'établissement. Il intervient donc comme acteur d'un projet pédagogique, d'un projet d'établissement et d'un projet de territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'équipe enseignante, il participe aux instances à caractère pédagogique, à l'élaboration des rubans pédagogiques, à la conduite des activités qui relèvent de ses missions, en autonomie ou dans le cadre des activités pluridisciplinaires, et au suivi des élèves en stage. • Il est responsable de la mise en oeuvre des méthodes pédagogiques et des techniques d'animation adaptées aux jeunes en formation et au contexte. • Il participe à des commissions et des jurys d'examen dans les domaines qui relèvent de ses compétences. • Il peut assurer la fonction de conseiller pédagogique et participer à des actions d'appui au système d'enseignement. | <ul style="list-style-type: none"> • Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Discerner les valeurs en jeu dans son action, ▶ Mettre en place un fonctionnement démocratique respectueux des principes fondamentaux (égalité, laïcité) dans la classe, l'association socioculturelle... • Agir comme acteur de l'établissement en relation avec les membres de la communauté éducative, ainsi qu'avec les partenaires de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ concevoir, coordonner, gérer, évaluer des projets pédagogiques, ▶ travailler en équipe, collaborer à des projets communs, négocier. • Coopérer avec les membres de la communauté éducative, les partenaires du territoire et les jeunes en vue d'atteindre les objectifs du projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir les jeunes en formation dans leur participation aux structures de l'établissement et de l'association. ▶ Développer et entretenir des liens avec les partenaires de l'établissement, monter des projets en commun. • S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir un bilan de ses compétences et mettre en oeuvre les moyens disponibles pour les développer, ▶ S'engager dans des démarches de recherche pour analyser et développer les pratiques |

→ Le professeur d'E.S.C. conduit des activités pédagogiques et éducatives dans le cadre :

- ▶ des enseignements inscrits dans les référentiels de formation,
 - ▶ de sa fonction d'animation de la vie socioculturelle de l'établissement,
 - ▶ des missions de l'enseignement, et particulièrement celle de l'animation et du développement des territoires.
- Il travaille en équipe à la conception, la coordination et la mise en œuvre du projet d'animation et de développement culturel de l'établissement. Il participe donc à la définition, dans le champ socioculturel, de la politique éducative visant tous les publics en formation : finalités et objectifs, moyens, et modalités d'évaluation.
 - Il développe des actions de formation et d'animation dans les trois domaines qui relèvent de ses missions spécifiques :
 - ▶ Environnement social et culturel,
 - ▶ Éducation artistique,
 - ▶ Éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération.

professionnelles.

- S'engager comme acteur culturel dans l'accompagnement des changements sociaux :
 - ▶ Situer son action en regard des principales problématiques socioculturelles de son temps : pratiques culturelles des jeunes, mondialisation culturelle, cultures et territoires
 - ▶ Engager l'éducation socioculturelle dans les débats de société.
- Appréhender clairement les enjeux des apprentissages pour situer son action dans le cadre des missions de l'E.S.C., pour mobiliser les savoirs et savoir-faire relatifs aux trois objectifs éducatifs de l'E.S.C., et faire des choix pédagogiques et éducatifs cohérents.
- Appréhender globalement les activités d'enseignement et les activités d'animation.
- Concevoir et mettre en œuvre des projets culturels éducatifs.
- Concevoir, négocier, coordonner, mettre en œuvre, évaluer le projet d'animation et de développement culturel de l'établissement.

B. Les activités et compétences spécifiques du professeur d'E.S.C.

B1. Les activités et compétences en relation avec l'enseignement de l'E.S.C.

Activités

→ Le professeur d'E.S.C. conduit une pédagogie active et contextualisée, au plus près des réalités sociales et culturelles, et des centres d'intérêt des publics en formation. Il met en œuvre des activités d'observation, d'analyse, d'expression, de communication, de production.

→ A partir des référentiels de formation, il construit des progressions sous quatre formes (qui peuvent être mises en œuvre en pluridisciplinarité) :

- ▶ programmation séquentielle relative à un objectif,
- ▶ pédagogie conduite selon la méthodologie du projet, prenant en compte les centres d'intérêt des publics en formation,
- ▶ pédagogie centrée sur les pratiques d'expression et de réalisation conduites en atelier,
- ▶ pédagogie d'approche du territoire.

Compétences

- Apporter des connaissances et des méthodes dans les domaines des sciences humaines et sociales, de l'éducation artistique, de l'animation.
- Se situer comme médiateur des réalités sociales et culturelles.
 - ▶ Rendre possibles des apprentissages significatifs en distinguant les points de repères fondamentaux.
 - ▶ Prendre une distance critique à l'égard des objets d'étude.
 - ▶ Établir un lien entre les objectifs des référentiels et la culture des publics pour donner du sens aux apprentissages.
 - ▶ Conduire la classe comme un lieu culturel ouvert au débat.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage en fonction des publics en formation, des référentiels de formation et du contexte de l'établissement.
 - ▶ Appréhender les finalités, les compétences et les contenus relatifs aux référentiels de formation.
 - ▶ Planifier et réaliser des situations de formation en fonction de la logique des contenus et de la progression des apprentissages, des représentations et des champs d'intérêt des publics en formation.
- Évaluer la progression des apprentissages pour situer les publics et adapter la formation.
- Planifier et réaliser des situations d'apprentissage en pluridisciplinarité.
- Privilégier les méthodes actives, les pratiques collectives, les démarches constructivistes.
- Concevoir et planifier une pédagogie du projet en adéquation avec les publics.

B2. Les activités et compétences en relation avec la fonction d'animation

Activités

→ Les activités d'animation du professeur d'E.S.C. s'exercent dans le cadre du projet d'établissement. Elles intègrent :

- ▶ les prolongements de certains enseignements avec une classe,
- ▶ les actions de médiation culturelle de l'établissement,
- ▶ les activités dans le cadre de l'association,
- ▶ toute autre activité éducative de l'établissement qui peut faire appel à ses compétences dans le champ socioculturel.

→ Ces activités favorisent :

- ▶ l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités artistiques et culturelles (il anime directement au moins un atelier d'expression) ;
- ▶ la médiation culturelle et artistique ouverte à l'ensemble des publics en formation (en groupes restreints et en grands groupes) ;
- ▶ l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication des jeunes dans une dynamique sociale, notamment en appui à la vie associative des publics en formation, à la gestion et à l'aménagement du centre socioculturel ;
- ▶ la construction de partenariats dans le cadre des missions de l'enseignement agricole, notamment la mission d'animation et de développement des territoires et la participation au réseau culturel régional.

→ Le professeur d'E.S.C. programme et met en oeuvre des d'activités qui s'insèrent dans le cadre d'un projet d'animation et de développement culturel. Il en rend compte régulièrement. Cette programmation s'effectue en concertation, dans le respect de son autonomie éducative et du projet d'établissement.

Compétences

- Conduire un atelier dans un domaine d'expression culturelle ou artistique.
- Participer aux réseaux d'action culturelle et se situer comme médiateur culturel avec les structures concernées.
- Agir comme conseiller de l'association des jeunes en formation, dans l'animation socioculturelle et l'accompagnement organisationnel, administratif et financier de l'association, ainsi que dans l'aménagement du centre socioculturel.
- Mobiliser des techniques d'animation en appui à des projets culturels émanant de groupes de jeunes.
- Concevoir, négocier, évaluer et communiquer les actions d'animation socioculturelle.

2. Conditions d'exercice des activités des professeurs d'éducation socioculturelle

2.1. Projet d'animation et de développement culturel

Dans le cadre du projet d'établissement², l'équipe de professeurs d'éducation socioculturelle propose et élabore, en concertation avec la communauté éducative, un projet d'animation et de développement culturel au bénéfice de l'ensemble de l'établissement public local de formation et d'enseignement professionnel agricoles et de son territoire.

La mise en œuvre de ce projet est déclinée annuellement dans un document écrit, présenté au Conseil intérieur, pour permettre de :

- fédérer une diversité d'objectifs d'animation, afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions culturelles et sociales de la vie scolaire (action culturelle, accompagnement de projets d'élèves, aide à la prise de responsabilité associative) et celles de l'animation et du développement des territoires (manifestations culturelles, projets ayant un impact territorial...);
- préciser la répartition des tâches, les collaborations internes, les partenariats, les procédures régionales, les conventions ;
- identifier et préciser les moyens nécessaires.

Un bilan annuel de la mise en œuvre du projet d'animation et de développement culturel est présenté au Conseil intérieur.

2.2. Obligation de services

Quel que soit le corps d'enseignants auquel ils appartiennent, les professeurs d'éducation socioculturelle exerçant à temps complet sont soumis, sans rémunération supplémentaire, à une obligation de service hebdomadaire de 18 heures.

Pour les professeurs d'éducation socioculturelle affectés en LEGTA ou en LPA, l'emploi du temps se décompose de la façon suivante :

- deux-tiers de leur obligation de services en heures d'enseignement,
- le solde dévolu à des activités d'animation faisant l'objet d'une péréquation selon la formule :
(temps de service - heures d'enseignement) X 4/3.

2.3. Les activités d'animation et leurs conditions d'exercice

Dans le cadre de leurs activités d'animation, les professeurs d'éducation socioculturelle sont amenés à coordonner et suivre des projets, encadrer des ateliers, aider à organiser et animer la vie associative des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis. Ce travail implique des tâches d'encadrement des élèves, des travaux de gestion et d'organisation, des temps de réunion et de concertation au service de l'animation et du développement culturel.

Les professeurs d'éducation socioculturelle exercent ces responsabilités dans le cadre du projet d'établissement en lien, d'une part, avec la communauté éducative et le projet de vie scolaire et, d'autre part, avec la mission d'animation et de développement des territoires. Ils doivent donc travailler régulièrement en concertation avec les équipes de direction et de la vie scolaire.

Au titre du soutien à la vie associative des lycéens (ALESA), ils agissent sous l'autorité du directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), selon les termes de la convention que celui-ci a passé avec le président de l'association.

Les établissements d'enseignement agricole ont été, dès l'origine, dotés de locaux et d'espaces permettant la pratique d'activités sociales et culturelles internes et ouvertes à l'environnement

² Circulaire DGER/SDEPC/C2005-2015 du 19 octobre 2005 relative aux projets d'établissement.

local : centre socioculturel, amphithéâtre-auditorium. Ce potentiel, expression d'une politique affirmée d'aménagement en fonction de dimensions éducatives, doit être entretenu et développé à l'occasion des rénovations :

- Le centre socioculturel est un équipement indispensable dans la vie scolaire de l'EPLEFPA ; il comprend des salles spécialisées pour des activités d'expression (ateliers, clubs) et non spécialisées (détente, loisirs, service, foyer...). Le professeur d'E.S.C. aide les élèves à l'animer, le rendre attractif et convivial, et y développer des activités pour l'ensemble des apprenants de l'EPLEFPA. Les responsables associatifs y disposent d'un bureau.
- L'amphithéâtre-auditorium, conçu comme un des outils privilégiés de l'animation de l'établissement, se doit de rester un lieu d'échange pour des activités internes et ouvertes à l'extérieur (assemblées générales de l'association, conférences, spectacles, réunions diverses...). C'est un appui précieux à la mission d'animation et de développement des territoires de l'EPLEFPA, et à l'action culturelle des professeurs d'E.S.C.

Le Directeur général de l'enseignement et de
la recherche

Michel THIBIER

Annexe : les trois objectifs éducatifs qui organisent l'éducation socioculturelle

| 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL | | | |
|--|--|---|--|
| Finalité | Enrichir la relation à l'environnement par l'appréhension des aspects sociaux, culturels et patrimoniaux et par une réflexion sur la diffusion de la culture. | | |
| Champs | Cultures et sociétés | Cultures et territoires | Diffusion de masse de la culture |
| Mots-clés | <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs et procédures, • Pratiques culturelles, • Projet culturel, • Interculturalité, • Cultures et nature. | <ul style="list-style-type: none"> • Représentations, • Images, imaginaires et territoires, • Développement culturel, • Patrimoine culturel, • Citoyenneté et territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Produit culturel de masse, • Communication visuelle, image publicitaire • Presse écrite et audiovisuelle, Internet • Traitement de l'information. |
| Enjeux éducatifs | <p>Ce domaine d'apprentissage participe de la formation des futurs acteurs. Il est articulé avec les objectifs de la mission d'animation et de développement des territoires : il prend sa place en effet dans une dynamique d'innovation et d'accompagnement des changements sociaux et culturels.</p> <p>Le champ ouvert par ce domaine combine, selon les publics et les projets pédagogiques, des approches différentes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en évidence des enjeux culturels dans les dynamiques sociales et le changement personnel : la rencontre et la collaboration avec les acteurs culturels des territoires sont l'occasion de questionner la place du développement culturel dans l'espace public, ainsi que les logiques de création, de production et de diffusions artistiques et culturelles en lien avec les projets de territoires. 2. L'approche culturelle des problématiques liées à la gestion des patrimoines et des paysages, sources de représentations, de quêtes identitaires, de débats. L'éducation socioculturelle y affirme la nécessité d'approches sensibles (articulée avec le champ de l'éducation artistique), mais aussi analytiques et critiques. L'enjeu est donc de construire une vision citoyenne des patrimoines comme « biens communs ». 3. Dans une vision élargie de la culture, l'éducation socioculturelle concourt à mettre en débat des questions éthiques et politiques pour accompagner les changements sociaux et culturels. 4. L'éducation aux médias et à l'image vise l'approche critique des idéologies véhiculées par les médias, du pouvoir de l'économie et des industries culturelles, pour échapper aux possibles effets manipulateurs des médias, appréhender les relations entre médias et société, et œuvrer comme citoyen pour des médias au service de la démocratie. | | |
| Pratiques pédagogiques et pluridisciplinarité | <p>Cette éducation privilégie l'approche concrète, par l'observation et l'analyse des composantes sociales et culturelles du développement rural, la mise en évidence des enjeux de citoyenneté, y compris ceux relatifs à la diffusion de la culture et de la communication médiatisée. Elle se poursuit par la participation des publics en formation à des actions d'animation sur le territoire, l'ouverture de leur association aux actions et partenariats extérieurs.</p> <p>Pluridisciplinarité avec Histoire-géographie, Sciences économiques et sociales, Sciences agronomiques, Aménagement et toute autre discipline.</p> | | |

| 2. EDUCATION ARTISTIQUE | | | |
|--|--|---|---|
| Finalité | Développer l'approche sensible, le jugement et la créativité par une éducation artistique ouverte aux différentes formes d'expression et à la communication. | | |
| Champs | Pratiques d'expression | Communication visuelle et audiovisuelle | Culture artistique |
| Mots-clés | <ul style="list-style-type: none"> • Créativité, • Expressions autres que verbales, • Expressions artistiques, • Réalisation de productions | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'image • Création de supports ou produits de communication | <ul style="list-style-type: none"> • Modes d'expression • Œuvres artistiques • Domaines artistiques, • Art et paysage |
| Enjeux éducatifs | <p>Comme tout projet éducatif, l'éducation artistique vise l'éveil à soi, aux autres, et au monde. Il s'agit donc tout à la fois d'une éducation à l'art et d'une éducation par l'art, qui participe pleinement de la formation d'un citoyen sensible et critique.</p> <p>Il s'agit d'émanciper par l'art et les activités artistiques, de valoriser la personne, d'obliger à l'échange en vue de construire le jugement, en acceptant la pensée divergente. Dans un enseignement technique et professionnel, la contribution essentielle de l'éducation artistique est donc de contribuer au développement des comportements citoyens (autonomie, esprit critique, sociabilité), en associant l'approche rationnelle autant que l'expression des sentiments.</p> <p>L'éducation artistique combine trois dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les pratiques artistiques (création / production), – l'approche culturelle (culture / histoire), – l'approche esthétique (critique / appréciation). | | |
| Pratiques Pédagogiques et pluridisciplinarité | <p>L'éducation artistique se réalise au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de pratiques individuelles et collectives variées, privilégiant l'approche sensible, le travail sur l'imaginaire, – des projets intégrant le travail des artistes, – de réalisations appliquées à la communication, – des approches simples en matière de lecture d'œuvres et d'histoire des arts. – une programmation culturelle de l'association des élèves ou de l'établissement favorisant la médiation artistique. <p>Pluridisciplinarité avec Français, Histoire-géographie, Philosophie et toute autre discipline.</p> | | |

3. ÉDUCATION A LA COMMUNICATION HUMAINE, A L'AUTONOMIE ET LA COOPERATION

| | | | |
|---|--|---|---|
| Finalité | Développer les capacités de relation et d'initiative par l'approche des processus de communication, et par la réalisation de projets impliquant des pratiques sociales d'animation. | | |
| Champs | Communication humaine | Méthodologie du projet | Méthodes et Techniques d'animation |
| Mots-clés | <ul style="list-style-type: none"> • Approche systémique de l'interaction humaine, • Situations de communication spécifiques : entretien, réunion, • Communication non-verbale | <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques sociales d'animation, • Projet d'utilité sociale (PUS), et projets « Initiative et communication » (PIC) • Projets et programmations associatifs | <ul style="list-style-type: none"> • Public et demande sociale, • Stratégies d'animation, • Interprétation de la nature, • Travail en équipe, • Organisation de la vie associative des publics en formation. |
| Enjeux éducatifs | <p>En tant que telle, la formation à la communication interpersonnelle est intégrée au projet éducatif de l'école, en ce sens qu'elle renforce des valeurs : lien social, construction de soi dans l'ouverture aux autres, respect, écoute, primauté de la parole d'échange sur toute forme de violence. Elle ne saurait donc se résumer à l'apprentissage de « techniques ». Ainsi, la construction des compétences mises en jeu dans les situations d'interaction sociale participe du développement personnel, mais l'accent est mis sur l'apprentissage de la démocratie : entrer en interaction avec les autres, écouter, prendre la parole en public, argumenter, travailler en groupe, s'organiser en vue de l'action</p> <p>Développer des compétences communicationnelles, c'est donc viser :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une initiation à l'approche systémique des relations humaines, – la construction des habiletés pratiques mises en œuvre dans les situations d'interaction, – le développement d'une dynamique collective. | | |
| Pratiques Pédagogique et pluridisciplinarité | <p>Cette éducation s'effectue par l'analyse de situations de communication humaine, par l'acquisition de méthodes d'interaction, par le développement de la pédagogie du projet centrée sur des pratiques raisonnées d'organisation et d'action, par l'aide à l'organisation associative.</p> <p>Pluridisciplinarité avec Français, Sciences économiques et sociales, Aménagement, Histoire-géographie, Biologie-écologie et toute autre discipline.</p> | | |